

LA RECHERCHE
AU SERVICE
DE NOS
collectivités

**RAPPORT
ANNUEL**
2016-2017



20

YEARS • ANS

INNOVATION.CA

CANADA FOUNDATION
FOR INNOVATION

FONDATION CANADIENNE
POUR L'INNOVATION

INNOVATION.CA

CANADA FOUNDATION
FOR INNOVATION

FONDATION CANADIENNE
POUR L'INNOVATION

450-230, rue Queen
Ottawa ON K1P 5E4

Téléphone : 613.947.6496
Télécopieur : 613.943.0923

Courriel : info@innovation.ca

Rapport annuel 2016-2017

ISBN : 978-1-926485-12-6

ISSN : 1489-5978

SUR LA COUVERTURE :

LA RECHERCHE AU SERVICE DES POPULATIONS DE L'ARCTIQUE

Photographié à Inuvik dans les Territoires du Nord-Ouest, Trevor Lucas a accompli neuf traversées dans les eaux arctiques canadiennes pour observer la faune marine à bord du brise-glace de recherche NGCC Amundsen. Grâce à ses notes et à ses photographies de baleines boréales, de bélougas, de phoques, d'ours polaires et d'oiseaux, il contribue aux nombreuses activités réalisées chaque année sur l'un des navires de recherche les mieux équipés du monde.

Mention de source : Keith Levesque





LA RECHERCHE AU SERVICE DE NOS COLLECTIVITÉS

La collectivité est le lieu où nous vivons, elle est le creuset des expériences communes qui nous unissent les uns aux autres. C'est le lieu d'où nous venons et celui où nous allons. La collectivité est complexe et constituée de multiples facettes : les espaces physiques qui nous entourent, les routes et les axes de communication qui nous relient, les croyances et les politiques qui nous guident et, surtout, ce désir profondément humain de tisser des liens, de comprendre nos voisins, d'aider. Et ultimement, la recherche nous permet d'améliorer les choses. En sciences sociales et humaines, nous explorons qui nous sommes,

ce qui fait de nous des êtres humains, ce qui nous anime afin que nous puissions mieux nous connaître. En sciences physiques, nous sondons les lois de la nature qui nous gouvernent en nous demandant Comment utiliser celles-ci au bénéfice de tous? Nous améliorons la qualité de vie de chacun de nous.

La recherche contribue à former des collectivités fortes, inclusives et diversifiées partout au pays, et en particulier dans les communautés autochtones, à un moment où la vérité et la réconciliation n'ont jamais été aussi importantes. Pour souligner notre 20^e anniversaire, nous avons demandé à des Canadiens de nous

raconter comment la recherche est au service de leur collectivité. Les récits présentés dans ce rapport ont inspiré bon nombre de nos célébrations cette année, comme vous le verrez dans les pages qui suivent.

Mention de source (gauche à droite) : Christinne Muschi, Ben Nelms, David Stobbe, Christinne Muschi, Patrice Halley, Dale Wilson, Keith Levesque.



LA RECHERCHE AU SERVICE DES *Canadiens*

Jacqueline Mboko près de la rivière Thames à London, en Ontario. Immigrée au Canada avec sa famille à l'âge de 13 ans depuis la République démocratique du Congo, elle sert maintenant d'interprète à de nouveaux arrivants de langue swahilie ou française. Un partenariat de recherche avec la Western University, Pathways to Prosperity explore des manières d'offrir à des familles migrantes comme celle de Mme Mboko des services qui faciliteront leur acclimatation.

Mention de source : Christinne Muschi

LES 20 ANS DE LA FONDATION CANADIENNE POUR L'INNOVATION



Gilles G. Patry,
Président-directeur général



Kevin P. D. Smith,
Président du conseil d'administration

Cette année marque une étape importante non seulement dans l'histoire de la Fondation canadienne pour l'innovation, mais aussi pour la recherche canadienne.

Depuis sa création il y a 20 ans, la FCI a profondément modifié le visage de la recherche menée au Canada.

La FCI est née de la vision ambitieuse de redynamiser un écosystème en difficulté. Dans les années 1990, le défi était clair : l'infrastructure de recherche de nos universités, de nos collèges et de nos hôpitaux de recherche n'était plus en phase avec les besoins modernes de la science, empêchant nos meilleurs chercheurs d'explorer les frontières du savoir et de devenir de véritables leaders dans leur domaine.

Un grand nombre de chercheurs talentueux regardaient ailleurs et plusieurs ont quitté le pays. L'exode des cerveaux devenait la nouvelle réalité. Cette situation inquiétait les dirigeants des établissements postsecondaires canadiens dont les meilleurs atouts sont le talent et la réputation des chercheurs. Comment rester concurrentiels si ceux-ci se tournaient vers d'autres horizons?

De la convergence d'une volonté politique, d'une marge de manœuvre budgétaire et de besoins criants est née une organisation vouée au financement de l'infrastructure de recherche. Sa mission? Fournir aux chercheurs du Canada l'équipement et les installations de pointe nécessaires pour voir grand, viser plus loin et ainsi aider le Canada à devenir un leader dans l'ère du savoir que promet le XXI^e siècle.

La création de la FCI par le gouvernement du Canada en 1997 représentait en soi une expérience, l'objectif étant de relancer la recherche canadienne. Et nous y sommes parvenus! En matière d'installations et d'équipement, nous ne sommes plus à la remorque des autres. Désormais, nous faisons figure de meneurs en permettant aux chercheurs canadiens d'avoir accès à des outils de pointe.

L'exercice 2016-2017, du 1^{er} avril au 31 mars, s'inscrit dans cette foulée. En octroyant plus de 470 millions de dollars à 507 projets, il ne fait aucun doute que la FCI continue à jouer un rôle vital dans le renforcement des capacités de recherche et d'innovation du Canada.

À la fin de l'année 2016-2017, nous avons également eu le plaisir de nommer Roseann O'Reilly Runte présidente-directrice générale de la FCI. Mme Runte, dont le mandat débute en août 2017, sera la cinquième personne à occuper ce poste depuis notre création. Un leader reconnu pour l'excellence de ses compétences et sa vision stratégique, Mme Runte est bien placée pour diriger la FCI au cours des prochaines années.

À l'aube de ce nouveau chapitre, nous ne perdons pas de vue que le baromètre le plus sûr de notre succès demeure les améliorations qu'apportent nos activités à la qualité de vie des Canadiens. Notre travail nous rappelle au quotidien que la recherche est au service des collectivités, comme le montrent les photos et les récits parsemant ce rapport.

Cet anniversaire est l'occasion de revenir sur nos réalisations des dernières décennies, mais aussi et surtout de constater ce potentiel que nous avons fait émerger. À l'occasion de nos 20 ans, nous avons rassemblé une collection d'histoires commémoratives dans le livret *l'innovation – le désir d'améliorer les choses* (accessible sur notre site Web, Innovation.ca). Cette publication nous fait voir comment la recherche et ce désir inné d'innover contribuent à tant d'aspects de notre vie quotidienne. Elle nous invite à réfléchir aux possibilités qui s'offrent à la recherche et à l'innovation canadiennes pour les 20 prochaines années.

BÂTIR UNE INFRASTRUCTURE DE RECHERCHE DE CALIBRE MONDIAL

Les chercheurs ne peuvent pas mener des travaux de calibre mondial sans disposer d'une infrastructure à la hauteur de leurs ambitions. La FCI a été créée en 1997 pour financer les outils de pointe nécessaires aux activités scientifiques d'avant-garde du 21^e siècle. La FCI répond aux besoins changeants des universités, des collèges et des hôpitaux de recherche canadiens dans tous les domaines – de la santé et de la médecine aux sciences naturelles et à l'ingénierie, en passant par les sciences sociales et humaines – en finançant de l'équipement, des laboratoires et des installations de premier plan.

ACCOMPLIR NOTRE MANDAT

L'accord de financement de 2015 conclu avec le gouvernement du Canada définit les objectifs suivants de la FCI :

- Appuyer la croissance économique et la création d'emplois, et favoriser l'amélioration de la qualité de l'environnement et de la santé grâce à l'innovation
- Augmenter la capacité du Canada à mener d'importants projets de recherche scientifique et de développement technologique de calibre mondial
- Accroître les possibilités de recherches et d'emplois en procurant l'infrastructure de recherche nécessaire au développement de personnel hautement qualifié
- Favoriser la collaboration et la formation de réseaux productifs entre les universités, les collèges, les hôpitaux de recherche, les établissements de recherche à but non lucratif et les entreprises privées du Canada

S'APPUYER SUR UN MODÈLE DE FINANCEMENT INTELLIGENT

La FCI maximise le financement reçu du gouvernement fédéral en finançant jusqu'à 40 pour cent des coûts de l'infrastructure de recherche d'un projet. Les établissements obtiennent le reste du financement par des partenariats avec les gouvernements provinciaux et les secteurs public, privé et à but non lucratif. Ainsi, plus de 7 milliards de dollars investis par le gouvernement du Canada par l'entremise de la FCI ont engendré des investissements de près de 17,5 milliards

de dollars dans l'infrastructure de recherche des établissements canadiens depuis sa création.

SOUTENIR L'EXCELLENCE

La FCI utilise un processus d'évaluation au mérite indépendant, rigoureux et bien établi qui récompense l'excellence de la recherche. Elle fait appel à des experts de partout au monde pour s'assurer que seuls les meilleurs projets reçoivent du financement. La FCI verse une contribution aux établissements; toutes les propositions de financement soumises doivent s'appuyer sur le plan stratégique de recherche de leur établissement. Les projets présentés par des établissements canadiens admissibles sont évalués en fonction de trois principaux critères : la qualité de la recherche et le besoin en infrastructure, la contribution à l'amélioration de la capacité d'innovation et les retombées potentielles pour le Canada.

Depuis sa création en

1997

la FCI a versé plus de

7,1 milliards

de dollars à

9925

projets menés par

147

établissements de recherche dans

71

municipalités au pays*.

* Au 31 mars 2017

HISTORIQUE

20 ANS DE RÉALISATIONS EN APPUI À LA RECHERCHE CANADIENNE DE CALIBRE MONDIAL

Février 1997

Créez-le, ils innoveront

Qu'obtient-on en combinant un excédent budgétaire fédéral et un milieu de la recherche qui a besoin de renouveler et d'améliorer ses laboratoires et ses équipements? La FCI, tout naturellement. Voilà pourquoi le gouvernement du Canada propose de créer la FCI afin de doter les chercheurs des outils dont ils ont besoin pour voir grand et innover.

Avril 1997

Jour un

La FCI se voit confier un mandat de cinq ans, un budget de 800 millions de dollars et le projet ambitieux de transformer le paysage de la recherche au Canada au cours des cinq prochaines années.

Décembre 1997

Une première rencontre fructueuse

Notre conseil d'administration profite de sa toute première réunion pour approuver les mécanismes de financement et les lignes directrices sur l'admissibilité. Les propositions de financement devront être soumises à la FCI d'ici mai 1998.

Juin 1999

Et les gagnants sont...

Nous annonçons les bénéficiaires de contributions de quatre fonds : le Fonds d'innovation, le Fonds de développement de la recherche, le Fonds de relève et le Fonds de développement de la recherche dans les collèges. La FCI octroie 226 millions de dollars à 122 projets partout au Canada.

Février 2000

Un mandat prolongé

Le Budget fédéral de 2000 octroie la somme additionnelle de 900 millions de dollars à la FCI, prolongeant ainsi son mandat original de cinq ans, jusqu'en 2005.

Décembre 2000

De nouveaux amis

Nous établissons un partenariat financier avec le Programme des chaires de recherche du Canada, qui investit environ 265 millions de dollars par année pour recruter et maintenir en poste certains des meilleurs chercheurs au monde.

Juin 2003

Des investissements massifs

Pour rehausser la capacité du Canada à mener des travaux de recherche de calibre mondial dans des secteurs critiques de la santé, nous lançons le Fonds des hôpitaux de recherche, doté d'une enveloppe de 500 millions de dollars et destiné à des projets de recherche et d'infrastructure hospitalière de grande envergure.

Janvier 2009

Nouveau financement, nouvelles occasions

Le gouvernement fédéral alloue 750 millions de dollars à la FCI pour le financement d'infrastructure de recherche de pointe. Par ailleurs, le Budget fédéral de 2009 consacre une enveloppe de 600 millions de dollars aux activités de la FCI, dont le lancement de nouveaux concours.

Décembre 2013

Site de rencontre en ligne pour entreprises et chercheurs

Lancement du Navigateur d'installations de recherche pour aider l'industrie à trouver les laboratoires et l'expertise recherchés. Le Navigateur est en fait un répertoire en ligne d'installations de recherche canadiennes qui veulent collaborer avec le secteur privé.

Avril 2015

Vote de confiance à l'endroit de la communauté de recherche canadienne

Le Budget fédéral de 2015 alloue à la FCI 1,33 milliard de dollars, le plus important investissement fait en appui à l'infrastructure de recherche au Canada.

Juin 2015

Des prix qui récompensent les esprits novateurs

Participation de la FCI en tant que partenaire fondateur aux premiers Prix du Gouverneur général pour l'innovation, pour lesquels elle est responsable du processus de sélection des lauréats.

Septembre 2016

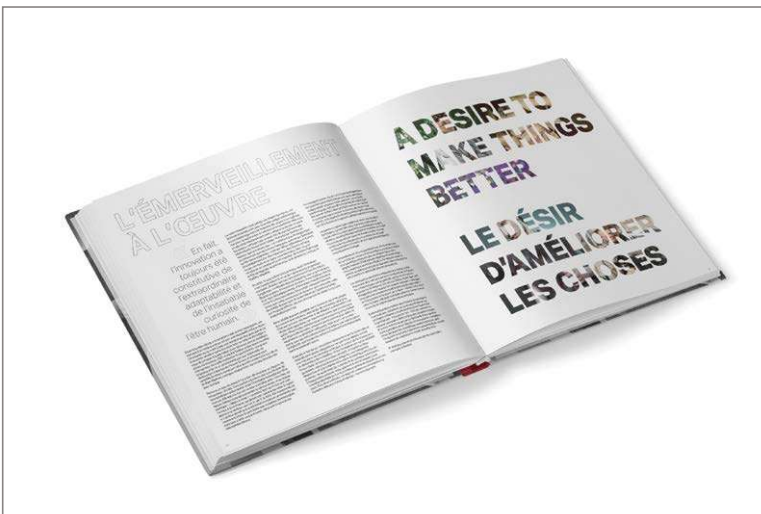
Lancement de la campagne du 20e anniversaire de la FCI

Nous célébrons 20 années de recherche financée par la FCI en réactualisant notre site Web qui présente de nombreux récits sur la façon dont la recherche est au service des collectivités partout au pays.

CÉLÉBRER NOS 20 ANS



Plus de 100 personnes ont participé à l'activité La recherche au service de nos collectivités tenue le 14 février dernier à Ottawa, dont notamment des chercheurs, des membres de la collectivité, des sénateurs, des députés, du personnel politique et des chefs de file du financement de la recherche. Sous l'égide de Lloyd Longfield, député fédéral de Guelph, et de Gilles Patry (à droite sur la photo), président-directeur général de la FCI, cet événement a donné l'occasion aux invités de rencontrer des chercheurs et des Canadiens qui bénéficient de leurs travaux.



L'innovation débute par une idée. Elle s'appuie sur le savoir, les grandes découvertes et le désir d'améliorer les choses. Tel est le message du livret commémoratif publié pour notre 20e anniversaire. Des dizaines de récits montrent les multiples façons dont la recherche et l'innovation transforment notre monde, qu'il s'agisse de la santé, de l'économie et de la planète ou de la manière de comprendre le passé et d'envisager l'avenir. Un petit nombre de livrets ont été présentés dans un boîtier imprimé en 3D et créé par le Additive Manufacturing Resource Centre du Mohawk College.



Au cours d'une campagne sur l'impact de la recherche dans les collectivités partout au pays, nous avons fait paraître des publicités dans University Affairs, Hill Times et Québec Science, ainsi qu'à l'aéroport d'Ottawa.



Nous avons collaboré avec The Globe and Mail et Le Droit pour produire des encarts montrant l'impact de la recherche dans les collectivités canadiennes. Le cahier spécial La recherche au service de ma collectivité a été publié le 19 novembre dans Le Droit, La Presse et sept autres quotidiens québécois (plus de 1,7 million de lecteurs). Un encart de 20 pages Excellence in Research and Innovation a, quant à lui, paru dans The Globe and Mail le 22 novembre, permettant de joindre plus d'un million de lecteurs.



Le lancement du nouveau site Innovation.ca le 14 septembre a été l'aboutissement de longs mois de planification, de conception, de programmation et de création de contenu. Le site réitère trois des valeurs qui sont au cœur de notre mission : offrir des services efficaces à notre clientèle, rendre des comptes et faire preuve d'innovation. À cette fin, nous avons mis l'accent sur une navigation intuitive et conviviale, et appliqué les meilleures pratiques, mais aussi les plus récentes, sur l'accessibilité et la conception de sites réactifs.



Andrew Pelling explique comment, en accordant une importance primordiale à la curiosité, son équipe arrive à transformer les idées les plus audacieuses en résultats tangibles. Conférencier invité à notre assemblée publique annuelle du 5 décembre, M. Pelling est titulaire de la Chaire de recherche du Canada en mécanique cellulaire expérimentale et professeur à l'Université d'Ottawa.



LA RECHERCHE AU SERVICE DES producteurs laitiers

Albert Leyenhorst et son fils Logan sont de la deuxième et troisième générations d'une famille qui exploite une ferme laitière et une culture commerciale à Dalmeny, en Saskatchewan. Le Canadian Feed Research Centre de la University of Saskatchewan à North Battleford, non loin de là, met au point de nouvelles méthodes de traitement des sous-produits de l'industrie céréalière pour fabriquer des aliments supérieurs pour la production laitière, ce qui profitera aux exploitants de fermes céréalières et aux éleveurs bovins partout au Canada.

Mention de source : David Stobbe

RÉALISATIONS 2016-2017

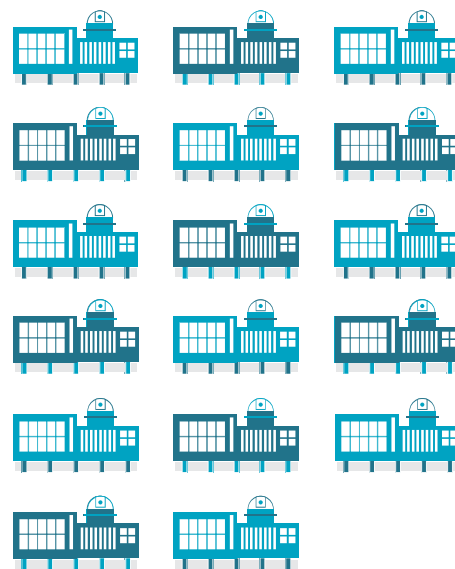
GRANDES INSTALLATIONS SCIENTIFIQUES

Les installations de recherche nationales de pointe, comme SNOLAB à Sudbury ou l'International Vaccine Centre à la University of Saskatchewan, sont essentielles aux chercheurs canadiens pour mener des activités de recherche et de développement technologique de calibre mondial qui entraînent des retombées positives pour les Canadiens sur les plans social, économique, environnemental et de la santé. Le Fonds des initiatives scientifiques majeures contribue au financement des coûts d'exploitation et de maintenance particulièrement élevés de ce type d'installations. Grâce à ce soutien financier, les installations peuvent exploiter pleinement leur potentiel scientifique et adopter les meilleures pratiques de gouvernance et de gestion. Le Budget fédéral de 2015 a consacré 400 millions de dollars à ce fonds, dont la majeure partie a été octroyée cette année. D'ici 2020, les installations seront évaluées, et le reste du financement s'élevant à 71,5 millions de dollars pourra être octroyé.

En septembre, le conseil d'administration de la FCI a désigné les récipiendaires des contributions du Concours 2017-2022 du Fonds des initiatives scientifiques majeures.

328,5 millions de dollars

17 installations de recherche nationales



ÊTRE UN CHEF DE FILE MONDIAL

Le Fonds d'innovation appuie des activités prometteuses et novatrices de recherche ou de développement technologique dans des domaines où le Canada est concurrentiel sur la scène internationale ou a le potentiel de le devenir. Le Concours 2017 du Fonds d'innovation prévoyait jusqu'à 425 millions de dollars aux coûts d'infrastructure de recherche. Les propositions ont été soumises à ce concours en octobre. Le processus d'évaluation au mérite a commencé en novembre et s'est terminé en mai 2017, les décisions ont été rendues le mois suivant.

SOUTENIR LES MEILLEURS CHERCHEURS

Le Fonds des leaders John-R.-Evans aide les établissements à attirer et à maintenir en poste les meilleurs chercheurs au monde. Pour y arriver, il accorde une aide financière aux établissements pour acquérir une infrastructure fondamentale, qu'il s'agisse d'outils de recherche essentiels et robustes ou d'un équipement de pointe susceptible de renforcer sensiblement la capacité scientifique des établissements. Ces outils permettent aux chercheurs de haut calibre de mener des recherches et aident les établissements à offrir un environnement de recherche concurrentiel qui comprend l'infrastructure et une partie des coûts d'exploitation et de maintenance.

RELEVER LE DÉFI DES DONNÉES MASSIVES

Contribution de

20 millions de dollars

à la plateforme de calcul informatique en recherche avancée du Canada



L'Initiative sur la cyberinfrastructure veut créer des ressources comme des bases et des dépôts de données pour mener des recherches de pointe sur des sujets scientifiques, sociaux et économiques d'importance. Pour ce faire, le conseil d'administration de la FCI a approuvé une contribution de 20 millions de dollars à la plateforme de calcul informatique en recherche avancée du Canada. En mars, nous avons aussi lancé un concours de cette initiative dans lequel nous invitons les établissements et les chercheurs à se regrouper pour former des consortiums et proposer des projets d'infrastructure de données de recherche qui créent des ressources de données adaptées, partagées et intégrées pouvant être utilisées par plusieurs établissements. La FCI prévoit financer entre 5 et 10 projets.

COLLABORER AVEC L'INDUSTRIE

Le Fonds collège-industrie pour l'innovation renforce la capacité des collèges à soutenir l'innovation dans les entreprises canadiennes. Il met à la disposition des collèges des infrastructures de recherche de pointe pour répondre aux besoins du secteur privé et favoriser les partenariats dans des domaines d'importance stratégique pour l'établissement.

COMITÉS D'ÉVALUATION DU FONDS D'INNOVATION EN CHIFFRES

L'examen des comités d'experts est une étape essentielle de notre processus rigoureux d'évaluation au mérite. Voici quelques chiffres de cette année.

- Environ 360 membres
- 73 comités d'experts
- 24 pour cent des membres sont du Canada, 50 pour cent, des États-Unis et 26 pour cent, d'un autre pays
- 41 se réunissent en personne et 32, par téléconférence
- Dans le cas de 31 propositions, des rencontres en personne ont eu lieu entre les membres d'un comité d'experts et les représentants d'un établissement

84,7 millions de dollars

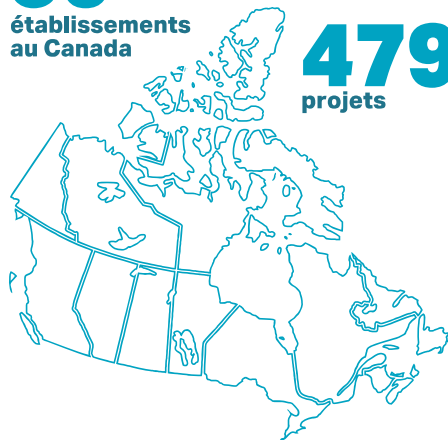
du Fonds des leaders John-R.-Evans

60

établissements au Canada

479

projets



Le volet 1 appuie les demandes d'infrastructure visant à accroître la capacité existante de recherche appliquée et de développement technologique des collèges. Cette année, ce volet a octroyé du financement à six projets. Ceux-ci voulaient notamment accélérer la mise en marché de nouveaux aliments et boissons produits par de petites entreprises, aider de petits exploitants agricoles à mettre au point des systèmes de production durables pour de nouvelles cultures ou repérer de nouveaux marchés pour le secteur métallurgique québécois.

Le volet 2 appuie l'infrastructure de recherche associée à une subvention de renforcement de cinq ans dans le cadre du Programme d'innovation dans les collèges et la communauté du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada. Gérée par cette dernière, l'initiative conjointe des trois organismes fédéraux de financement de la recherche permet aux collèges de déposer une demande de financement pour couvrir à la fois les coûts des activités et de l'infrastructure de recherche. Cette année, quatre projets ont reçu 3,8 millions de dollars pour mener des recherches, qu'il s'agisse de concevoir une technologie mobile pour répondre aux besoins médicaux, d'améliorer l'efficacité énergétique des aéronefs, de favoriser une économie intelligente ou de mieux utiliser la pulpe et les produits de papier.

9,2 millions de dollars du Fonds collège-industrie pour l'innovation



ASSURER L'EXPLOITATION DE L'INFRASTRUCTURE

Le Fonds d'exploitation des infrastructures accorde une somme équivalente à 30 pour cent de la contribution d'immobilisation de la FCI pour aider les établissements à assumer une partie des coûts d'exploitation et de maintenance de l'infrastructure financée.

28,2 millions de dollars aux coûts d'exploitation et de maintenance



FAVORISER L'INNOVATION CANADIENNE

Les premiers lauréats des Prix du Gouverneur général pour l'innovation ont été dévoilés en avril 2016. Partenaire fondateur de ces prix, la FCI a, cette année encore, géré le processus de sélection des candidatures en s'inspirant des meilleures pratiques de son processus d'évaluation au mérite. Les lauréats de 2017 ont été annoncés en mai dernier.

INFRASTRUCTURE DE RECHERCHE MONDIALE

La coopération internationale est essentielle pour réduire les disparités dans les compétences à l'échelle mondiale et constituer des carrefours d'innovation partout sur la planète : telle était la conclusion de la conférence internationale sur les infrastructures de recherche qui s'est tenue au Cap, en Afrique du Sud, en octobre. Commanditée par la Commission européenne, cette activité biennale est unique par sa portée : environ 600 chercheurs, décideurs politiques, universitaires et autres parties prenantes issus de 60 pays se sont ainsi penchés sur la question de l'infrastructure scientifique d'un point de vue mondial.

«
La coopération internationale est essentielle pour constituer des carrefours d'innovation partout sur la planète.
»

Des représentants de la FCI ont pris part à des séances sur la création de partenariats entre les disciplines, les secteurs et les régions du monde, et la mise en place de plateformes numériques favorisant ces initiatives. Le Navigateur d'installations de recherche de la FCI a été présenté comme un exemple de plateforme en ligne aidant les entreprises et les autres partenaires de recherche à trouver l'équipement et l'expertise scientifiques dont ils ont besoin.

DE NOUVELLES FAÇONS DE MESURER LES RÉSULTATS

Nous avons recours à plusieurs approches pour évaluer les retombées du financement de la FCI. Une nouvelle approche utilisée cette année, une étude sur l'effet catalyseur, examine l'incidence globale des investissements de la FCI dans un secteur de recherche d'un établissement. Nous nous sommes ainsi penchés sur le Centre for Analytical Research on the Environment de l'Acadia University, qui étudie et mesure les contaminants présents dans l'environnement à l'état de traces. Nous souhaitons mieux comprendre les interactions existant entre cinq projets financés par le Fonds des leaders John-R.-Evans dans diverses disciplines et menés par différents chercheurs. Cette enquête visait aussi à déterminer par quels moyens le financement de la FCI avait favorisé des retombées positives.

L'étude montre qu'en rassemblant l'infrastructure de recherche des cinq projets sous un même toit, au K.C. Irving Environmental Science Centre, cette université de taille modeste augmente son impact. En effet, le centre a attiré des chercheurs en environnement qui ont créé un groupe scientifique multidisciplinaire qui a renforcé la réputation de l'établissement comme centre de formation et de recherche en environnement. Qui plus est, ce regroupement a aidé l'établissement à nouer des collaborations nationales et internationales.

COMPRENDRE NOS IMPACTS

Suivant l'entrée en service d'un équipement ou d'une installation, l'établissement doit soumettre un rapport annuel d'avancement de projet, et ce pendant au plus cinq ans. Cette information est intégrée à un rapport sur les résultats qui illustre les retombées de l'infrastructure financée par la FCI. Les données recueillies portent aussi bien sur l'incidence de l'infrastructure de pointe sur le recrutement et le maintien en poste des chercheurs, le nombre de stagiaires utilisant ces installations et le rôle joué par celles-ci dans la conception de nouvelles technologies et la création d'emplois.

Voici quelques exemples des retombées du financement de la FCI pour les établissements canadiens en 2016* :

Création d'un milieu de formation de pointe destiné à la prochaine génération de chercheurs :

23 000

stagiaires postdoctoraux et étudiants diplômés et de premier cycle ont aiguisé leurs compétences scientifiques en utilisant une infrastructure financée par la FCI.



**Attraction d'un bassin varié
de scientifiques talentueux :**

200



près de 200 nouveaux responsables de projet ont été recrutés par des établissements canadiens, dont un peu plus de la moitié en provenance d'un autre pays.

**Renforcement de la
collaboration de recherche :**

1900



l'infrastructure financée par la FCI a facilité la mise en place de près de 1900 nouvelles ententes de recherche avec des universitaires et des entreprises du secteur privé.

** Les nombres ci-dessus sont arrondis.*

Cette année, notre rapport sur les résultats a puisé dans 1601 rapports d'avancement soumis par 85 établissements.

**APPUYER L'EXAMEN DE LA
SCIENCE FONDAMENTALE**

En octobre dernier, notre conseil d'administration a présenté un mémoire au groupe d'experts de l'examen du soutien fédéral aux sciences. Ce groupe indépendant a été mis sur pied en juin à la demande de la ministre des Sciences, Kirsty Duncan, pour examiner le financement fédéral de la science fondamentale. Dans son mémoire, il souligne que l'ensemble du système de financement de la recherche canadienne est bien conçu, notamment au niveau du gouvernement fédéral, mais qu'il est possible d'y apporter certaines améliorations. Le document cerne un certain nombre de questions qui sont, selon le conseil d'administration de la FCI, d'une importance stratégique au financement de l'infrastructure de recherche de pointe du gouvernement du Canada par l'entremise de la FCI. Ces questions touchent également la capacité de la FCI à remplir son mandat qui est d'accroître la capacité de la communauté de recherche canadienne à mener des travaux de calibre mondial. Au nombre des questions soulevées, notons les avantages d'un appui régulier et stable à l'infrastructure de recherche, l'importance de soutenir l'exploitation et la maintenance d'un éventail d'installations de recherche et la nécessité d'établir une feuille de route canadienne pour les grands projets scientifiques – des questions qui ont toutes fait l'objet de recommandations dans le rapport publié en avril 2017.



L'ensemble du système de financement de la recherche canadienne est bien conçu, mais qu'il est possible d'y apporter certaines améliorations.







LA RECHERCHE AU SERVICE DES patients

Des survivantes du cancer du sein et grandes amies (de gauche à droite : Mary Chow-Humphries, Kara Horsman, Alana van Dam, Yvonne Eng, Julie Donegan, Ling Takara, Christine Gaio et Sharon Shum) ont formé un réseau d'entraide mutuelle après avoir participé à une étude traitant des effets de l'exercice sur le processus de guérison. L'étude a été menée à la University of British Columbia.

Mention de source : Ben Nelms

DOCUMENTER L'INCLUSION ET LA DIVERSITÉ

Un système d'innovation de calibre mondial repose sur la participation de tous les acteurs, indépendamment du genre, de l'âge, d'une incapacité ou de l'origine ethnique. Chaque année, nous avons des interactions avec des centaines de personnes, des experts de nos comités d'évaluation aux responsables des projets que nous finançons. En mars dernier, nous avons ajouté une série de questions à notre Système de gestion des contributions pour recueillir des données sur l'âge, les incapacités et le genre des utilisateurs de notre système, mais aussi connaître leur origine, qu'ils soient autochtones ou issus d'une minorité visible. Ces renseignements ne sont pas associés aux données utilisées dans notre processus d'évaluation. Ces renseignements nous permettront de mieux connaître la communauté que nous servons, de dégager des tendances et de vérifier l'absence de préjugés dans la conception et la prestation de nos programmes.

ÉVALUER NOTRE STRATÉGIE ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

À l'automne 2016, le Comité d'administration des investissements du conseil d'administration de la FCI qui supervise la gestion et l'utilisation du financement de l'organisme a révisé notre stratégie et politique d'investissement. Notre portefeuille d'investissement diminue et cette tendance se poursuivra au cours des prochaines années. En effet, nous ne recevons plus comme auparavant d'importants versements du gouvernement fédéral. Depuis 2008, seul le montant pour couvrir les coûts de projets de l'année en cours est versé à la FCI. Nous devons donc nous concentrer davantage sur les placements liquides et nous assurer de maintenir un pourcentage de liquidités adéquat.

GÉRER LES FONDS PUBLICS DE FAÇON RESPONSABLE

La FCI se rend dans les établissements bénéficiaires pour examiner les politiques, les pratiques, les processus et les mesures de contrôle sur la gestion des contributions mises en place durant tout le cycle de vie du financement. Ce faisant, elle passe en revue l'information de l'établissement pour évaluer la qualité des procédures administratives qui encadrent les projets. Nous utilisons une approche fondée sur le risque pour sélectionner les établissements qui feront l'objet d'une visite. Cette année, nous avons effectué neuf visites et profité de ces occasions pour diffuser les bonnes pratiques de gestion de certains établissements relativement aux contributions de la FCI.

Les audits de contribution et les autres examens des coûts garantissent que le financement reçu par un établissement pour un projet est utilisé conformément aux conditions associées à la contribution ainsi qu'à nos politiques et lignes directrices. En 2016-2017, nous avons mené 11 audits de contribution ou autres examens des coûts. La FCI utilise une approche fondée sur le risque pour choisir les projets à auditer. Cependant, les projets ayant reçu une contribution supérieure à 10 millions de dollars font systématiquement l'objet d'un audit. Les risques associés à un projet déterminent l'étendue et la nature des activités d'audit réalisées.

Les établissements soumettent des rapports financiers pour chaque projet financé par la FCI selon un échéancier défini trimestriel, bisannuel ou autre, la fréquence des rapports étant déterminée par la complexité et les risques associés aux projets. Cette année, nous avons reçu 985 rapports financiers d'établissements bénéficiaires. Ces documents nous procurent des renseignements sur les coûts individuels des projets, leur financement et le calendrier d'acquisition de l'infrastructure. Nous avons examiné chacun de ces rapports pour cerner des problèmes et les résoudre, le cas échéant.

FAITS SAILLANTS FINANCIERS

Pour l'année se terminant le 31 mars 2017, les versements aux établissements admissibles se sont élevés à 320,7 millions de dollars, soit un montant légèrement inférieur aux 326,9 millions de dollars de l'année précédente. Les dépenses de fonctionnement ont totalisé 14,4 millions de dollars, en hausse par rapport aux 13,8 millions de 2015-2016, ce qui reflète le grand nombre de concours de financement et d'évaluations des propositions qui ont été organisés. La proportion de nos dépenses de fonctionnement par rapport au total des sommes annuelles déboursées aux établissements est demeurée faible, à 4,5 pour cent en 2016-2017, pour une moyenne de 3,2 pour cent depuis la création de la FCI en 1997.

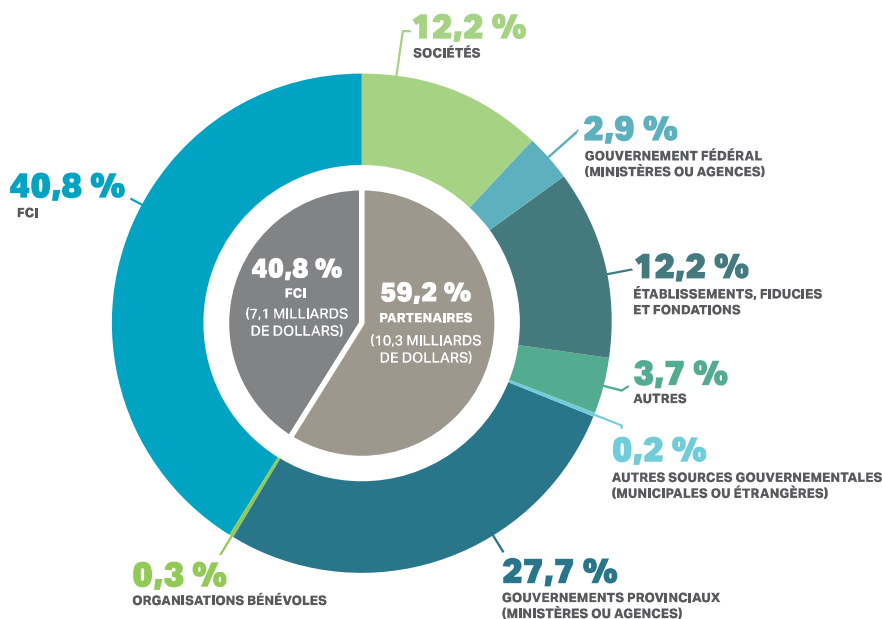
En 2016-2017, la FCI a approuvé des contributions d'un montant maximal de 470,6 millions de dollars. Les versements résultant de ces décisions seront effectués au cours des prochaines années, au fil de la mise en œuvre des projets.

Depuis ses débuts, la FCI a approuvé 7,1 milliards de dollars en financement, dont 1,69 milliard de revenu de placement accumulé à ce jour. Couplées à celles des établissements et de leurs partenaires, les contributions de la FCI ont donné lieu à un investissement d'environ 17,4 milliards de dollars dans l'infrastructure de recherche.

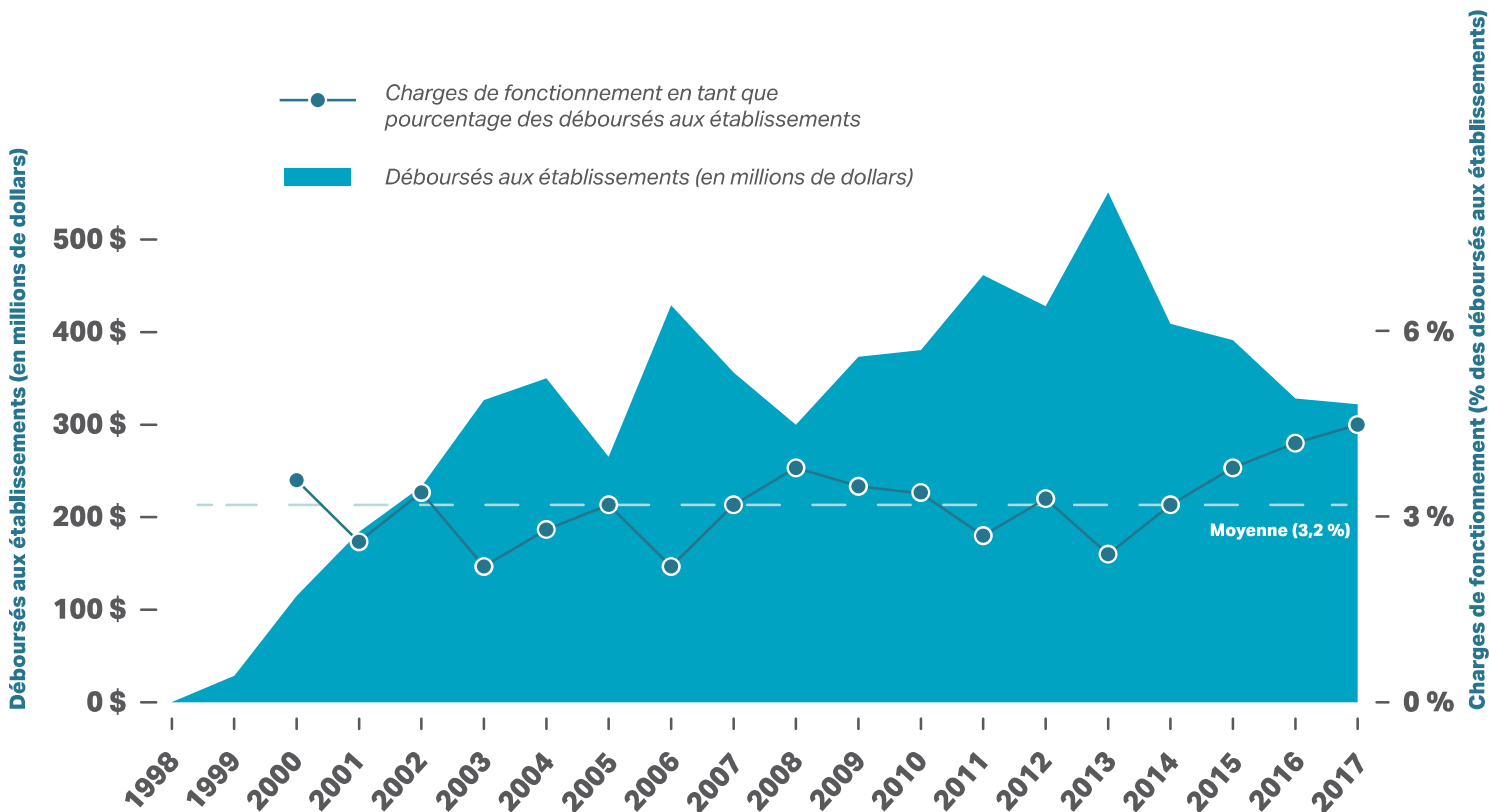
En 2016-2017, la FCI a reçu 198,6 millions de dollars du gouvernement du Canada. Au 31 mars, celui-ci s'était engagé à verser 6,82 milliards de dollars à la FCI, dont 5,14 milliards ont déjà été perçus. Le reste sera remis au cours des prochaines années, selon les besoins annuels de trésorerie.

Au 31 mars, toujours, on comptabilisait un total de 418,2 millions de dollars d'apports reportés pour charges d'exercices futurs. Ce montant sera utilisé au cours des prochaines années pour effectuer les versements destinés aux projets approuvés et aux activités de la FCI.

Contributions de la FCI et autres sources de financement : total de 17,4 milliards de dollars (au 31 mars 2017)



Déboursés annuels aux établissements et charges de fonctionnement en tant que pourcentage des déboursés (au 31 mars 2017)



A woman with short brown hair and glasses, wearing a purple sweater, is holding a small green electronic device in her right hand. She is looking up and to the right. The background is a cloudy sky over a body of water.

LA RECHERCHE AU SERVICE DES gens d'affaires

Franziska Broell présente l'appareil de marquage de la faune qu'elle a conçu pendant ses études doctorales, alors qu'elle travaillait pour le Ocean Tracking Network de la Dalhousie University. Cette plateforme de recherche internationale dispose des moniteurs dans les fonds marins afin de suivre les allées et venues des créatures qui y vivent. À Halifax, Mme Broell a cofondé une entreprise pour commercialiser cette invention; les entreprises sont d'ailleurs nombreuses à appuyer la dynamique communauté d'océanographes du Canada atlantique.

Mention de source : Dale Wilson

LA PROCHAINE ANNÉE FINANCIÈRE :

- Dévoilement des lauréats de la deuxième édition annuelle des Prix du Gouverneur général pour l'innovation
- Présentation de notre panel Culture scientifique et populations éloignées : un enjeu de participation citoyenne aux Journées internationales de la culture scientifique – Science & You, à Montréal
- Publication de nouveaux récits mettant en valeur la recherche financée par la FCI pour célébrer la science, la recherche et l'innovation canadiennes à l'occasion du 150e anniversaire du pays
- Annonce des résultats du Concours 2017 du Fonds d'innovation, doté d'un budget d'environ 552 millions de dollars (425 millions aux coûts d'infrastructure et 127 millions aux coûts d'exploitation et de maintenance)
- Annonce des résultats des volets 1 et 2 du plus récent concours du Fonds collège-industrie pour l'innovation
- Trois cycles d'évaluation des propositions prévues pour le Fonds des leaders John-R.-Evans
- Annonce des résultats du premier défi du deuxième concours de l'Initiative sur la cyberinfrastructure
- Publication d'une étude sur les retombées des investissements dans la recherche agricole partout au Canada
- Élaboration d'une nouvelle feuille de route stratégique
- Entrée en fonction de notre nouvelle présidente-directrice générale, Roseann O'Reilly Runte

GOUVERNANCE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

La FCI est dirigée par un conseil d'administration formé d'au plus treize personnes provenant de divers milieux. Chacun des administrateurs apporte une perspective et une compréhension particulières ainsi qu'une expertise du monde de la recherche acquise dans le secteur privé, les établissements d'enseignement ou de recherche. Le gouvernement du Canada nomme six administrateurs, dont le président du Conseil. Les autres administrateurs sont désignés par les membres de la FCI pour un mandat de trois ans. On porte attention à la constitution d'un conseil qui respecte au mieux l'équilibre entre hommes et femmes et qui est représentatif de toutes les régions du Canada.

MEMBRES

Le conseil d'administration relève des membres, une entité décisionnelle supérieure qui joue un rôle similaire à celui des actionnaires d'une entreprise, mais qui représente le public canadien. Les membres sont nommés pour un mandat de cinq ans. Ils se réunissent chaque année en juin et sont responsables de la nomination de sept des administrateurs, de la sélection des auditeurs externes, de l'examen des états financiers audités et de l'approbation du rapport annuel avant sa distribution à l'assemblée publique annuelle.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

***Kevin Smith, président (Ont.)**

Comité de la vérification et des finances, comité de régie et de mise en candidature et comité des investissements.

Margaret Bloodworth vice-présidente (Ont.)

Présidente, comité de régie et de mise en candidature

***Alain Beaudet (Ont.)**

Micheline Bouchard (Qc)

Présidente, comité des investissements

***Lynda Brown-Ganzert (C.-B.)**

Comité de la vérification et des finances

William Driedzic (T.-N.-L.)

Comité de la vérification et des finances

Albert Friesen (Man.)

(mandat expiré en juin 2016)

***Michel Kelly-Gagnon (Qc)**

Comité de régie et de mise en candidature

Leslie MacLaren (N.-É.)

Comité de la vérification et des finances

Rod McInnes (Qc)

Comité de régie et de mise en candidature

Ingrid Pickering (Sask.)

Comité de régie et de mise en candidature

Ian Seymour (Man.)

(nommé en juin 2016)

Comité de la vérification et des finances

***Prem Singhmar (Alb.)**

Comité de la régie et de mise en candidature

***Gordon Stovel (Ont.)**

Comité des investissements, président, comité de la vérification et des finances

** Nomination du gouverneur en conseil*

MEMBRES

Linda Humphreys, coprésidente (Alb.)

Ronald Morrison, coprésident (Ont.)

Harold Cook (N.-É.)

Comité de régie et de mise en candidature des membres

Elizabeth Douville (Qc)

(nommée en juin 2016)

David Fung (C.-B.)

(mandat expiré en juin 2016)

Joanne Gassman (C.-B.)

(nommée en juin 2016)

Jack Gauldie (Ont.)

Sandra Greer (N.-É.)

(mandat expiré en juin 2016)

Roland Hosein (Ont.)

Marilyn Luscombe (N.-B.)

(nommée en juin 2016)

Rick Miner (Ont.)

(mandat expiré en juin 2016)

Leigh Murphy (Man.)

Louise Proulx (Qc)

Comité de régie et de mise en candidature des membres

Emőke Szathmáry (Man.)

Présidente, comité de régie et de mise en candidature des membres

Vianne Timmons (Sask.)

Comité de régie et de mise en candidature des membres

Luc Vinet (Qc)

(nommé en juin 2016)

ÉCHELLES DE RÉMUNÉRATION

Administrateurs et membres

Les administrateurs qui choisissent de recevoir une rémunération de la FCI ont droit à des honoraires annuels de 5000 dollars. Les présidents de comités reçoivent 7500 dollars, et le président du conseil d'administration, 10 000 dollars. Les administrateurs ont aussi droit à une indemnité quotidienne de 750 dollars pour assister aux réunions du Conseil ou de ses comités, et à une indemnité de 500 dollars pour participer à une réunion d'un comité associée à une réunion du Conseil. Les membres n'ont droit à aucune forme de rémunération. Les membres et les administrateurs peuvent toutefois se faire rembourser toute dépense raisonnable encourue dans le cadre de leurs obligations ou des réunions de la FCI. En 2016-2017, les administrateurs ont reçu une rémunération allant de 0 à 17 500 dollars.

Au cours de l'exercice financier se terminant le 31 mars 2017, la rémunération des employés de la FCI ayant gagné plus de 100 000 dollars se situait dans les limites des échelles salariales suivantes* :

ÉQUIPE DE DIRECTION DE LA FCI (OFFICIERS)

Gilles G. Patry

Président-directeur général
213 700 à 299 200 dollars

Manon Harvey

Vice-présidente, Finances et gestion
141 600 à 196 000 dollars

Guy Levesque

Vice-Président, Programmes et performance
141 600 à 196 000 dollars

Pierre Normand

Vice-président, Relations extérieures et communications
141 600 à 196 000 dollars

EMPLOYÉS

Directeur, Programmes
115 600 à 154 200 dollars

Directrice, Communications
Directeur, Gestion
Directrice, Évaluation et analyse des résultats
Directrice, Finances
100 700 à 134 300 dollars

Gestionnaire, Finances
Gestionnaire, Fonds des leaders
John-R.-Evans
Chargé de programmes
Conseiller principal, Politiques et planification
Gestionnaire principal de projet
91 500 à 121 800 dollars

Gestionnaire, Administration
Gestionnaire, Ressources humaines
Gestionnaire, Gestion de l'information et de la technologie de l'information
Agent principal d'évaluation
Agent principal, Contrôle financier
82 300 à 109 300 dollars

** Remarque : Les échelles salariales sont conformes à celles d'autres organismes mandatés par le gouvernement du Canada pour des missions prédéfinies.*



A man with a beard, wearing a dark cap with orange sunglasses and a blue plaid jacket, is smiling broadly. He is holding a large handful of fresh red raspberries in his hands, with some juice dripping from them. He is standing in a field of water, surrounded by a vast expanse of red raspberries. In the background, there are trees and a red truck under a blue sky with scattered clouds.

LA RECHERCHE AU SERVICE DES agriculteurs

Simon Bonin, scientifique des récoltes, et Olivier Pilotte, producteur de canneberges, ont de l'eau jusqu'aux genoux dans un champ inondé situé sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent, près de Québec. Cet endroit est au cœur d'un territoire producteur de canneberges, qui connaît une croissance spectaculaire depuis quinze ans grâce aux recherches menées à l'Université Laval et à la création de Fruit d'Or, une entreprise de transformation établie à Notre-Dame-de-Lourdes.

Mention de source : Patrice Halley

Rapport des auditeurs indépendants

Aux membres de la
Fondation canadienne pour l'innovation

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Fondation canadienne pour l'innovation, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2017, et les états des résultats et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes à but non lucratif du secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation canadienne pour l'innovation au 31 mars 2017, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes à but non lucratif du secteur public.

Ernst & Young LLP

Ottawa, Canada
Le 20 juin 2017

Comptables professionnels agréés
Experts comptables autorisés



ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 mars

	2017	2016
	\$	\$
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	21 628 938	15 097 913
Intérêts à recevoir et autres débiteurs	2 175 083	2 636 292
Placements [note 4]	394 719 027	529 889 626
Charges payées d'avance	577 894	107 218
Total des actifs à court terme	419 100 942	547 731 049
Immobilisations [note 5]	3 069 174	3 879 915
TOTAL DE L'ACTIF	422 170 116	551 610 964
PASSIF ET ACTIF NET		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	895 207	1 005 261
Total des passifs à court terme	895 207	1 005 261
Apports reportés [note 6]		
Charges d'exercices futurs	418 205 735	546 725 788
Immobilisations	3 069 174	3 879 915
Total du passif	422 170 116	551 610 964
Engagements [note 7]		
Actif net [note 8]	—	—
TOTAL DU PASSIF ET DE L'ACTIF NET	422 170 116	551 610 964

Voir les notes afférentes aux états financiers

Au nom du conseil,



Administrateur



Administrateur

ÉTAT DES RÉSULTATS

De l'exercice clos le 31 mars

	2017	2016
	\$	\$
PRODUITS [note 6]		
Constatation des apports reportés liés aux montants attribués aux établissements bénéficiaires	320 738 683	326 928 458
Constatation des apports reportés liés au fonctionnement de l'exercice	13 381 897	12 842 016
Amortissement des apports reportés liés aux immobilisations	976 341	972 681
	335 096 921	340 743 155
CHARGES		
Subventions aux établissements bénéficiaires	320 738 683	326 928 458
Frais généraux et d'administration	13 381 897	12 842 016
Amortissement des immobilisations	976 341	972 681
	335 096 921	340 743 155
Excédent des produits sur les charges	—	—

Voir les notes afférentes aux états financiers

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

De l'exercice clos le 31 mars

	2017	2016
	\$	\$
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	—	—
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	976 341	972 681
Amortissement des apports reportés liés aux immobilisations	(976 341)	(972 681)
Augmentation (diminution) nette de l'amortissement de l'escompte/la prime sur placements	(2 497 917)	1 975 164
Diminution nette des apports reportés liés aux charges d'exercices futurs	(327 070 053)	(329 749 761)
	(329 567 970)	(327 774 597)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation [note 10]	(119 521)	2 446 256
	(329 687 491)	(325 328 341)
Immobilisations		
Acquisition d'immobilisations	(165 600)	(269 457)
Augmentation des apports reportés liés aux immobilisations	165 600	269 457
	—	—
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(592 978 540)	(1 073 962 943)
Produit de la cession de placements	730 647 056	1 222 143 065
	137 668 516	148 180 122
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Subventions reçues [note 6]	198 550 000	177 100 000
	198 550 000	177 100 000
Rentrées (sorties) nettes d'encaisse	6 531 025	(48 219)
Trésorerie au début de l'exercice	15 097 913	15 146 132
Trésorerie à la fin de l'exercice	21 628 938	15 097 913

Voir les notes afférentes aux états financiers

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2017

1) Objectif de l'organisme

La Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) a été constituée en société en vertu de la Partie I de la *Loi d'exécution du budget de 1997* (Loi), le 25 avril 1997, dans le but d'attribuer aux universités, aux collèges, aux hôpitaux et aux établissements de recherche à but non lucratif du Canada du financement pour des projets d'infrastructure de recherche, en vue d'accroître leur capacité à mener des activités de recherche de pointe.

Les subventions du gouvernement du Canada qui ont été reçues et les revenus de placements y afférents sont administrés et investis en vertu de la Loi et selon les modalités des accords de financement et des ententes de contribution connexes conclus entre la FCI et le gouvernement du Canada.

La FCI est une entité exonérée d'impôt en vertu du paragraphe 149 (1)) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

2) Principales méthodes comptables

La direction a dressé les états financiers selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes à but non lucratif du secteur public et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Constatation des produits

La FCI applique la méthode du report pour comptabiliser les apports qui se composent de subventions du gouvernement du Canada et, s'il y a lieu, de dons d'autres provenances.

Les apports grevés d'affectations d'origine externe et les revenus de placements y afférents sont reportés et constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Un montant à recevoir est constaté s'il est possible d'en faire une estimation raisonnable et d'en garantir une réception raisonnable.

Les apports grevés d'affectations d'origine externe afférents à l'acquisition d'immobilisations sont reportés et amortis par imputation aux résultats selon la méthode de l'amortissement linéaire, à un taux équivalant au taux d'amortissement des immobilisations correspondantes.

Subventions versées aux établissements bénéficiaires

Les subventions versées aux établissements bénéficiaires sont passées en charges lorsque les déboursés de fonds sont autorisés par la direction et que tous les critères d'admissibilité sont respectés.

Instruments financiers

La FCI comptabilise les intérêts à recevoir, les investissements, les autres débiteurs et créditeurs et les charges à payer au cout. Ils sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif. L'encaisse est comptabilisée à la juste valeur.

Les achats de placements sont comptabilisés à la date de règlement.

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sont répartis dans les niveaux de 1 à 3 selon le degré auquel la juste valeur de l'instrument est observable.

- Niveau 1 – évaluation fondée sur les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- Niveau 2 – techniques d'évaluation fondées sur des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir les prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix);
- Niveau 3 – techniques d'évaluation fondées sur une part importante de données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marchés observables (données non observables).

La hiérarchie des évaluations de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur.

L'instrument financier comptabilisé à la juste valeur au bilan se compose de l'encaisse et est classé au Niveau 1.

Immobilisations

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au cout tandis que les apports reçus sous forme d'immobilisations, s'il y a lieu, sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de l'apport. Les couts afférents aux réparations et à l'entretien sont passés en charges. Lorsqu'une immobilisation ne permet plus à la FCI de fournir des services, sa valeur comptable est réduite à sa valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode linéaire en appliquant les taux annuels suivants :

Améliorations locatives	durée du bail
Mobilier et autre matériel	5 ans
Ordinateurs et logiciels	3 à 5 ans
Système de gestion des contributions	mois restants d'ici mars 2021

Les coûts de développement du système de gestion des contributions de la FCI sont capitalisés et amortis lorsque les nouvelles fonctionnalités deviennent opérationnelles. Les coûts de développement sont composés principalement de services professionnels.

Utilisation d'estimations

Selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes à but non lucratif du secteur public, la préparation des états financiers exige que la direction de la FCI fasse des estimations et pose des hypothèses liées aux montants constatés des actifs et des passifs et aux montants présentés des produits et des charges au cours de la période. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les estimations sont revues périodiquement et, si des ajustements se révèlent nécessaires, ils sont comptabilisés au cours des périodes pendant lesquelles ils deviennent connus. Les principales estimations utilisées pour préparer ces états financiers comprennent les hypothèses retenues pour établir la recouvrabilité des débiteurs, la durée de vie utile estimative des immobilisations et le montant des charges à payer.

3) Gestion du capital

Afin de gérer son capital, la FCI se concentre sur ses liquidités disponibles afin d'assurer le fonctionnement des activités et de verser les montants aux établissements bénéficiaires. L'objectif de la FCI consiste à avoir suffisamment de liquidités pour assurer la poursuite de ses activités conformément aux accords de financement et aux ententes de contribution conclus entre la FCI et le gouvernement du Canada, malgré les événements néfastes pouvant avoir des répercussions financières, et à avoir la flexibilité nécessaire pour tirer profit des occasions qui lui permettront de se rapprocher de ses objectifs. La FCI tient compte de son besoin de liquidités dans la préparation, sur une base annuelle, du plan directeur, y compris les projections à long terme des flux de trésorerie et le budget. Les déboursés aux établissements bénéficiaires et les résultats réels de fonctionnement sont surveillés et comparés aux projections des flux de trésorerie afin d'obtenir des liquidités suffisantes. Au 31 mars 2017, la FCI avait atteint son objectif consistant à disposer de suffisamment de liquidités pour s'acquitter de ses obligations actuelles.

4) Placements

Les placements sont composés des instruments financiers suivants :

	2017		2016	
	Juste valeur \$	Valeur comptable \$	Juste valeur \$	Valeur comptable \$
Fonds du marché monétaire	27 957 647	27 957 577	96 895 773	96 898 470
Obligations	138 072 806	137 154 318	240 474 312	237 898 775
Titres hypothécaires LNH	80 082 398	80 147 304	134 479 497	134 489 928
Compte d'épargne à taux d'intérêt élevé	149 459 828	149 459 828	60 602 453	60 602 453
	395 572 679	394 719 027	532 452 035	529 889 626

Risques de marché

Risque de taux d'intérêt

Il y a risque de taux d'intérêt lorsque la valeur d'un instrument fluctue en fonction des variations des taux d'intérêt du marché. Pour l'exercice clos le 31 mars 2017, si les taux d'intérêt obligataires avaient augmenté ou diminué de 1 %, et que toutes les autres variables restaient constantes, l'augmentation ou la diminution de l'intérêt gagné aurait totalisé 1,9 million de dollars [2,8 millions de dollars en 2016]. L'augmentation ou la diminution du taux d'intérêt n'a pas été calculée pour les titres hypothécaires LNH.

Risque de prix

Le risque de prix est le risque que la juste valeur d'un placement fluctue en fonction des variations des prix du marché (autres que ceux

provenant du risque de taux d'intérêt), que ces variations soient provoquées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les titres semblables sur le marché.

Au 31 mars 2017, une augmentation du prix du marché de 1 % aurait pour résultat une augmentation de la juste valeur des placements d'environ 4 millions de dollars [5 millions de dollars en 2016].

Les engagements de la FCI en ce qui concerne ses subventions ne dépassent pas le total de ses placements, des revenus d'intérêts y afférents et des subventions engagées par le gouvernement qui seront reçues à une date ultérieure. Le calendrier d'échéances des placements correspond aux sorties de trésorerie prévues. Le degré de volatilité est atténué par la politique de la FCI qui est de ne pas investir dans des actions, des bons de souscription ni dans d'autres titres de participation, titres de créance convertibles, produits dérivés, swaps, options ou contrats à terme standardisés. Ainsi, la direction est d'avis que les risques de taux d'intérêt et de prix sont bien gérés.

Le taux d'intérêt nominal à échéance varie de 1,11 % à 5,50 % [de 1,80 % à 5,50 % en 2016] pour les obligations et de 1,24 % à 2,27 % [de 1,24 % à 4,35 % en 2016] pour les titres hypothécaires.

Les comptes d'épargne à taux d'intérêt élevé sont des comptes à taux d'intérêt à plusieurs niveaux qui combinent un taux d'intérêt élevé, la liquidité et la sécurité d'un compte de dépôt simple, et qui a été créé à des fins de placement. Le taux d'intérêt pour ce compte varie de 1,072 % à 1,15 % (de 1,10 % à 1,25 % en 2016).

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur d'un instrument financier fluctue en raison de la variation des taux de change des devises étrangères. La FCI n'est pas exposée à des fluctuations de change.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas pouvoir faire face aux exigences de trésorerie en temps opportun et à coût abordable.

La FCI fait correspondre le calendrier d'échéances des placements aux sorties de fonds prévues et à ce titre, la liquidité ne représente pas un risque financier important pour la FCI.

Les échéances des fonds du marché monétaire s'échelonnent entre avril 2017 et mai 2017 [entre avril 2016 et juin 2016 en 2016]. Les échéances des obligations s'échelonnent entre avril 2017 et juin 2019 [entre mai 2016 et juin 2019 en 2016]. Les échéances des titres hypothécaires s'échelonnent entre mai 2017 et décembre 2018 [entre avril 2016 et décembre 2018 en 2016].

Risque de crédit

Le risque de crédit provient du danger qu'un émetteur ne puisse faire face à ses obligations. Le risque de concentration existe lorsqu'une part importante des placements est investie dans des titres ayant des caractéristiques semblables ou qui sont soumis à des conditions similaires d'ordre économique, politique ou autre.

La politique de la FCI est de n'investir que dans des titres ayant des notations financières d'au moins AA ou l'équivalent. La politique de la FCI restreint également l'émetteur le plus important, dans toutes les notations, à l'exception du AAA gouvernemental, à un maximum allant de 1 % à 20 % (1 % à 20 % en 2016) du portefeuille de placement entier, selon la catégorie de placement. À ce titre, la direction est d'avis que le risque de crédit est bien géré.

5) Immobilisations

Les immobilisations se composent des éléments suivants :

			2017	2016
	Cout	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Améliorations locatives	2 643 834	2 635 023	8 811	27 443
Mobilier et autre matériel	900 267	889 522	10 745	23 673
Ordinateurs et logiciels	925 162	841 782	83 380	98 687
Système de gestion des contributions	6 595 699	3 629 461	2 966 238	3 730 112
	11 064 962	7 995 788	3 069 174	3 879 915

Le total du coût et de l'amortissement cumulé lié aux immobilisations en date du 31 mars 2016 s'élevait à 11 597 455 \$ et 7 717 540 \$ respectivement.

6) Apports reportés

La FCI est désormais régie par deux accords de financement et deux ententes de contribution conclus avec le gouvernement du Canada. En date du 31 mars 2017, le gouvernement du Canada s'était engagé à verser 6,82 milliards de dollars à la FCI. De cette somme, la FCI a déjà reçu 5,14 milliards de dollars. Selon les modalités des Accords de financement et des Ententes de contribution, et assujettis à l'attribution de crédits parlementaires suffisants, la FCI recevra des paiements tous les ans d'après ses besoins en liquidités prévus pour l'année. Au cours de l'exercice, la FCI a reçu la somme de 198,6 millions de dollars [177,1 millions de dollars le 31 mars 2016] en vertu de ces Accords et de ces Ententes.

Charges d'exercices futurs

Les apports reportés liés aux charges d'exercices futurs représentent des subventions reçues et grevées d'affectations d'origine externe non dépensées, incluant le revenu de placement, relativement à l'attribution de subventions aux établissements bénéficiaires et au paiement des charges de fonctionnement et des charges en immobilisations des exercices futurs.

	2017	2016
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	546 725 788	699 375 549
Plus subventions reçues	198 550 000	177 100 000
Plus revenu de placement grevé d'affectations	7 216 127	10 290 170
Moins montant constaté à titre de produits	(334 120 580)	(339 770 474)
Moins montant affecté à l'acquisition d'immobilisations	(165 600)	(269 457)
Solde à la fin de l'exercice	418 205 735	546 725 788

Immobilisations

Les apports reportés liés aux immobilisations représentent les montants non amortis des subventions grevées d'affectations reçues et utilisées pour acquérir des immobilisations. L'amortissement des apports de capital est inscrit à titre de produits dans l'état des résultats de la même façon que l'amortissement des immobilisations correspondantes.

	2017	2016
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	3 879 915	4 583 139
Subventions grevées d'affectations utilisées pour acquérir des immobilisations	165 600	269 457
Moins le montant amorti dans les résultats	(976 341)	(972 681)
Solde à la fin de l'exercice	3 069 174	3 879 915

7) Engagements

La FCI s'est engagée au cours de l'exercice à attribuer un montant maximal de 470,6 millions de dollars [134,3 millions de dollars en 2016]. Un montant de 320,7 millions de dollars [326,9 millions de dollars en 2016] a été versé à des établissements bénéficiaires au cours de l'exercice. Depuis sa création, la FCI a attribué un montant maximal de 7 133,8 millions de dollars, dont 6 207,0 millions de dollars avaient été versés au 31 mars 2017. À ce jour, la FCI a conclu des ententes reliées à ces subventions pour un montant de 6 644,8 millions de dollars et, par conséquent, avait des obligations contractuelles de 437,8 millions de dollars au 31 mars 2017.

La FCI estime que ces montants seront versés comme suit :

	en millions de \$
2018	140,1
2019	100,7
2020	78,8
2021	56,9
de 2022 et par la suite	61,3
Total des montants estimatifs à verser	437,8

En aout 2011, la FCI a renouvelé le contrat de location au 230, rue Queen, Ottawa, Ontario pour une durée de dix ans se terminant le 31 juillet 2021, avec option d'y mettre fin après cinq ans. Le loyer annuel minimum pour ces locaux s'élève à 1,3 million de dollars.

8) Apports grevés d'affectations et actifs nets

Les exigences de la Loi, qui régit la FCI, et les modalités des Accords de financement et des Ententes de contribution conclus entre la FCI et le gouvernement du Canada imposent des restrictions sur tous les actifs nets de la FCI. Le revenu de placement qui sera gagné sur les subventions reçues du gouvernement du Canada est également grevé d'affectations. Par conséquent, la totalité de l'actif net de la FCI est reportée et constatée à titre de produits au fur et à mesure que les dépenses sont engagées, sans solde de l'actif net, en tout temps. Aucun état de l'évolution de l'actif net n'a été dressé étant donné qu'il n'apporterait pas d'information supplémentaire utile.

9) Régime de retraite

Les employés de la FCI ont le choix d'adhérer au régime de retraite d'Universités Canada, régime à cotisations déterminées géré par la Financière Sun Life Inc. Les cotisations que l'employeur a versées au régime au cours de l'exercice clos le 31 mars 2017 ont totalisé 716 581 \$ [729 201 \$ en 2016].

10) Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation

	2017	2016
	\$	\$
Intérêts à recevoir et autres débiteurs	461 209	2 205 821
Charges payées d'avance	(470 676)	108 930
Créditeurs et charges à payer	(110 054)	131 505
	(119 521)	2 446 256

11) Chiffres comparatifs

Quelques chiffres comparatifs ont été reclassés pour respecter la présentation de l'exercice courant.